

20 mai 2022 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 20 mai 2022

## Augmentation de l'indemnité accordée aux victimes d'accidents du travail pour les frais de déplacement

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant augmentation de l'indemnité accordée aux victimes d'accidents du travail pour les frais de déplacement.

Le projet vise à augmenter le montant de l'indemnisation accordée aux victimes d'accidents du travail pour leur indemnité kilométrique, pour les déplacements avec le véhicule personnel pour les soins (post)médicaux suite à l'accident du travail. Ce montant n'a pas été adapté depuis 2002.

Ce projet d'arrêté royal concerne toutes les victimes d'un accident du travail, tant dans le secteur privé que public. Cette mesure est nécessaire pour faire en sorte que les coûts supportés par les victimes pour leurs déplacements à la suite d'un accident du travail correspondent à la réalité actuelle.

*Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 1971 portant exécution de certaines dispositions de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail - Frais de déplacement des victimes d'accident du travail*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)